

REGLEMENT DE L'ECOLE LA SALLE - FELIX AUNAC
Classes de primaire
SITE J.B. de La Salle (Rue Bory St Vincent)

Accueil de tous

Respect

Politesse



Discipline

Travail

Eveil à la foi
Catéchèse



HORAIRES



L'Ecole Félix Aunac fonctionne sur une semaine de 4 jours. Elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h15 à 18h30.

Pour les classes primaires ayant cours sur le site Jean-Baptiste de La Salle, les horaires de classe sont les suivants :

* le matin de 8h45 à 11h45

Présence obligatoire des élèves à 8h40 site rue Danton

* l'après-midi de 13h30 à 16h45

Présence obligatoire des élèves à 13h30 site rue Bory St Vincent

Un accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers est programmé certains mercredis matins sur proposition de l'équipe enseignante et en accord avec la famille.

Garderie et étude du soir : Les élèves n'allant pas à l'étude doivent être récupérés avant 17h30 (au-delà, ils sont comptabilisés en étude). Les élèves en étude peuvent être récupérés à 17h30, 17h45 ou 18h. La garderie après l'étude se termine à 18h30.



ENTRÉES et SORTIES

Tous les élèves à partir du CP sont accueillis le matin rue Danton.

L'entrée du matin se fait donc par le portail de la rue Danton et par cet accès uniquement. Les parents s'assurent que les enfants rentrent dans la cour du primaire. Afin de faciliter l'accès de tous, merci de ne pas rester devant le portail en attendant le départ des rangs.

Rappelons que tous les enfants doivent être présents sur le site principal (rue Danton) **avant 8h40, heure de la sonnerie pour le rang** qui part vers le site Jean-Baptiste de La Salle accompagné par les enseignants. Nous demandons expressément aux parents de ne pas suivre ou accompagner les rangs jusqu'à l'espace Jean-Baptiste de La Salle.

Pour les sorties :

A 11h50 les élèves externes sont récupérés rue Danton.

Les élèves demi-pensionnaires sont ramenés après le repas sur le site Jean Baptiste de La Salle pour les cours de l'après-midi (aux alentours de 12h45/13h).

A 16h45, les élèves peuvent être récupérés directement dans la cour du site Jean-Baptiste de La Salle. A partir de 16h50/16h55, les élèves sont conduits sur le site de la rue Danton où ils attendent leurs parents ou vont en étude selon le choix des familles.

Si une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, ce dernier sera confié sous condition d'une autorisation écrite et sur présentation d'une pièce d'identité.

Que ce soit aux entrées ou sorties, nous vous prions de veiller au stationnement correct des véhicules afin de ne pas gêner la circulation et le voisinage.



ABSENCES et RETARDS

Le contrôle des présences et des absences est effectué chaque demi-journée sur un registre d'appel tenu par l'enseignant.

Les parents sont tenus de faire connaître le motif précis de l'absence par téléphone le jour même. Au retour, l'enfant remettra à l'enseignant un mot d'excuse écrit de préférence sur papier libre pour pouvoir être porté dans le registre d'appel.

Rappelons que la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et que les élèves doivent être présents durant les temps de classe.

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie ou les soins, doit donc rester exceptionnelle et faire l'objet d'une information préalable afin d'éviter la désorganisation des cours.

Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière à ce que leurs enfants arrivent et repartent conformément aux horaires prévus. Cela est particulièrement important pour la comptabilisation des repas qui se fait dès l'entrée en classe. L'arrivée après la fermeture du portail sur le site obligera la famille à se présenter à la direction (site rue Danton) ou à l'accueil. Des retards répétés après l'appel cantine pourront entraîner la non acceptation à la restauration scolaire.

Notez qu'un suivi des absences et retards est effectué par les autorités académiques : un relevé doit être envoyé par l'école mensuellement pour signaler tout excès non justifié. Sont déclarés aux autorités académiques tous les enfants ayant manqué plus de 4 demi-journées dans le mois et dont les absences n'ont pas été justifiées selon les modalités prévues ci-dessus.



RESTAURATION ET DEMI-PENSION

Le repas se compose de 5 éléments, 4 sont exigés sur le plateau de l'enfant : les quantités sont adaptées aux différentes classes d'âge.

Les élèves doivent respecter l'ordre de passage au self, éviter le gaspillage et respecter la nourriture, les locaux et le personnel.

Il leur est interdit de sortir de la nourriture de la salle de restauration.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, tout élève inscrit à la cantine le matin est considéré demi-pensionnaire pour la journée et ne peut donc sortir de l'établissement entre midi et deux heures (sauf de façon exceptionnelle sur demande écrite incluant une décharge de l'établissement à remettre au plus tard la veille).



SANTE - HYGIENE - BIEN ÊTRE

Les élèves ne doivent en aucun cas avoir des médicaments avec eux à l'école et nous n'avons pas le droit d'administrer de médicaments même sur ordonnance médicale, sauf en cas d'asthme et allergies particulières dans le cadre d'un protocole médical.

Nous vous demandons de prévenir l'école en cas de maladie contagieuse et de fournir au retour de l'enfant un certificat de non contagion.

Si un enfant est malade ou se blesse à l'école, les parents sont informés et les mesures nécessaires sont prises (organisation du retour à la maison, appel d'un médecin, des secours...)

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Merci de nous signaler leur éventuelle présence. Il existe désormais des produits très efficaces tant sur le plan préventif que curatif. La vigilance et le traitement immédiat permettent d'éviter une large propagation. Après avertissement des parents de la présence de poux sur leur enfant et sans intervention rapide de leur part, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu.

Nous tenons, en outre, à vous rappeler que les cigarettes et animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans l'enceinte des lieux publics et donc de l'école.



Les bonbons et autres sucreries en tous genres sont interdits. Cela ne constitue en rien un goûter... Si votre enfant a besoin d'un goûter, préférez un fruit ou des céréales dans une boîte réutilisable. Evitez les emballages individuels coûteux et polluants. Merci.



CAHIER DE LIAISON

C'est le lien entre les parents et les enseignants.

Le cahier de liaison doit toujours être dans le cartable. Nous vous demandons de le regarder tous les soirs.

Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.

Ce cahier doit rester le mode de communication privilégié entre l'école et la famille. Chacun (enseignant, famille) aura à cœur de l'utiliser de manière constructive, respectueuse et courtoise.



PUNITIONS

Une bonne intégration à la vie scolaire devrait rendre inutile toute sanction à l'école.

Les manquements à la discipline (bavardages, distraction...) peuvent donner lieu à un avertissement oral qui est, le cas échéant, porté à la connaissance de la famille et accompagné d'une punition.

Les infractions au règlement, l'indiscipline, la mauvaise tenue, le manque de travail, les comportements inadaptés seront signalés aux parents soit :

- par une mise en garde écrite de l'enseignant portée sur le cahier de liaison et accompagnée ou non d'une sanction (copie, devoir à refaire, exercice supplémentaire, travail d'intérêt général...).
- par une retenue (mercredi matin ou même samedi matin de façon exceptionnelle) : un billet remis à l'élève au moins 48 heures avant devra être signé par les parents et présenté à la directrice.
- par un avertissement écrit adressé à la famille par la direction et accompagné ou non d'une sanction
- par la convocation des parents à l'école.

Dans les sanctions, il sera recherché la réflexion autour de la faute et sa réparation.



EDUCATION

ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE

Nous insistons particulièrement sur la **POLITESSE** et le **RESPECT**. Chacun a le souci de respecter l'autre et ses différences et de prendre soin du matériel mis à sa disposition.

Nous demandons instamment aux élèves de ne pas cracher, dire des grossièretés, et de ne pas s'interpeller d'une manière inconvenable.

Nous demandons à ce que soit pris le plus grand soin des cahiers, livres, bureaux... Tout matériel volontairement ou anormalement dégradé par un élève (notamment les manuels scolaires) sera facturé.

Le respect des lieux suppose aussi de ne pas laisser traîner les papiers et les détritrus en classe, en étude, dans les couloirs ou sur la cour de récréation. Dans chaque classe, à tour de rôle, individuellement ou par équipe, il sera proposé aux élèves le nettoyage quotidien et l'aération des locaux. Sera notamment encouragée la pratique de l'ordre, de l'hygiène et de la propreté dans leur salle de classe.

EDUCATION - ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE (suite)

Les portables, tout objet pouvant être connecté (montre par exemple) ou prendre des photos, les jeux électroniques ou jouets divers (notamment objets ou cartes de collection) ainsi que le chewing-gum sont interdits dans l'établissement. Sont acceptés les jeux de cour traditionnels : billes, élastique, corde à sauter, jeux de cartes ordinaires ou de sept familles.

Toute bousculade, tout comportement violent (bagarre, jeu ou insultes) est injustifiable et sera sévèrement réprimandé.

Chaque famille veillera à ce que l'enfant ait une tenue générale correcte adaptée à la vie de l'école (pas de tenues trop dénudées ou excentriques, pas de cheveux de couleurs ou coupés avec des dessins, pas de piercings ou boucle d'oreilles pour les garçons, pas de tatouages ou autres vernis à ongles, pas de chaussures à talons ni de claquettes...).

Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. A la fin de l'année, les vêtements oubliés non récupérés et non marqués seront confiés à une association caritative.



Lors des sorties scolaires, nous demandons aux élèves de porter le tee-shirt de l'établissement.

Le port à l'école de tout objet de valeur (bijoux, vêtements de marque...) est de la responsabilité unique de la famille.

En ce qui concerne les dégradations accidentelles (vêtements déchirés lors de jeux par exemple), la seule assurance pouvant intervenir est la Responsabilité Civile de chacun et en aucun cas l'assurance de l'école.

L'établissement ne prendra donc en charge aucune démarche dans ces cas-là (sauf pour les lunettes où une déclaration est faite systématiquement).

En outre, rappelons qu'aucun objet pouvant occasionner des dégâts sur les personnes et les biens ne doit être introduit dans l'école.

INFORMATION CIVIQUE ET RELIGIEUSE

EDUCATION DE LA FOI

L'école Félix Aunac est ouverte à tous, sans distinction d'opinion, de race ou de religion. Nous exigeons de chacun le respect des opinions personnelles et religieuses, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la morale et ne compromettent pas le bon ordre.

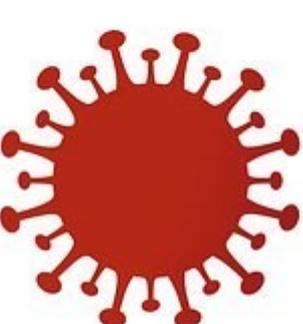


Foy d'Agen.

L'école Félix Aunac est une école catholique. A ce titre, en plus d'un esprit de partage, de dialogue, de prière, de respect mutuel que chacun essaie de promouvoir quotidiennement, est assurée une éducation à la foi chrétienne à l'intérieur de l'Etablissement (éveil à la foi ou catéchèse pour tous). Est aussi proposée la préparation des sacrements en lien avec la paroisse Ste



Annexes
Situation
Sanitaire

 **COVID-19**

Rentrée 2020/2021

A l'école

Distanciation et brassage des élèves

Les mesures ne sont pas obligatoires en cette rentrée. Cependant il sera demandé aux élèves :

- de respecter les gestes barrières notamment d'éviter les contacts rapprochés et embrassades avec les camarades notamment en récréation
- de respecter les sens de circulations définis pour éviter les croisements entre les groupes/niveaux
- de rester le plus possible avec son groupe classe/les élèves de son niveau (notamment pour le self tant lors de l'attente que dans la salle), de respecter les éventuelles zones définies à certains moments/dans certains lieux
- d'utiliser toujours le même porte-manteaux
- de suivre les consignes concernant son niveau à la cantine et pour les activités de la pause méridienne

Les récréations du matin et de l'après-midi sont échelonnées et permettent la limitation du brassage.

La pause méridienne est la plus délicate à gérer sur ce point. Il est demandé de favoriser le repas à la maison dès que cela est possible.

Lavage des mains

Le lavage des mains sera fréquent dans la journée selon le protocole en cours. Les élèves devront savoir le réaliser de façon correcte tant au niveau du temps nécessaire (30 secondes) que des régions à nettoyer (doigts, paumes, poignets, ongles...). Des robinets ont été ajoutés dans la cour.

Le lavage à l'eau et au savon sera privilégié. Si du gel hydro alcoolique est utilisé, il ne sera manipulé que par les adultes. Il est interdit aux élèves de détenir un gel hydro alcoolique personnel.

Enfant malade ou présentant des symptômes

Les enfants malades ou côtoyant à la maison des personnes malades ne doivent pas venir à l'école.

Un enfant présentant à l'école une fièvre de 38°C ou plus ou des symptômes pouvant s'apparenter à la Covid-19 sera isolé avec un masque. Les parents seront contactés pour qu'il soit récupéré au plus vite et vu par un médecin. La famille s'engage à informer l'école au plus vite ensuite. L'enfant ne retournera à l'école qu'après avis du médecin.

A noter qu'il appartient aux parents d'informer l'école que son enfant est un cas confirmé. Le retour à l'école n'est alors possible avant le délai qui sera alors défini par la plateforme de traçage ou le médecin traitant (au plus tôt 10 jours après les premiers symptômes ou la réalisation du test).

Pour les élèves

Les familles sensibilisent leur enfant aux gestes barrières et aux bons gestes à adopter ci-dessous.



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
**dans le pli
de ton coude**
et loin de tes amis.

3

Utilise
**des mouchoirs
en papier**
et jette-les
à la poubelle.



4

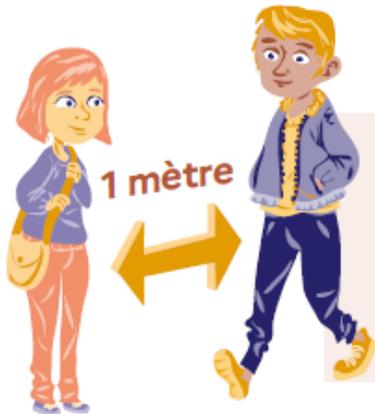
Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre

Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.



6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).



Pour les parents



Avant de quitter la maison

En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison.

Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison. Des cours à distance lui seront proposés.



À l'arrivée à l'école

Les attroupements et les croisements sont limités autant que possible.

Les accompagnateurs sont autorisés à entrer dans les écoles :

- avec un masque ;
- après désinfection des mains.



Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque.

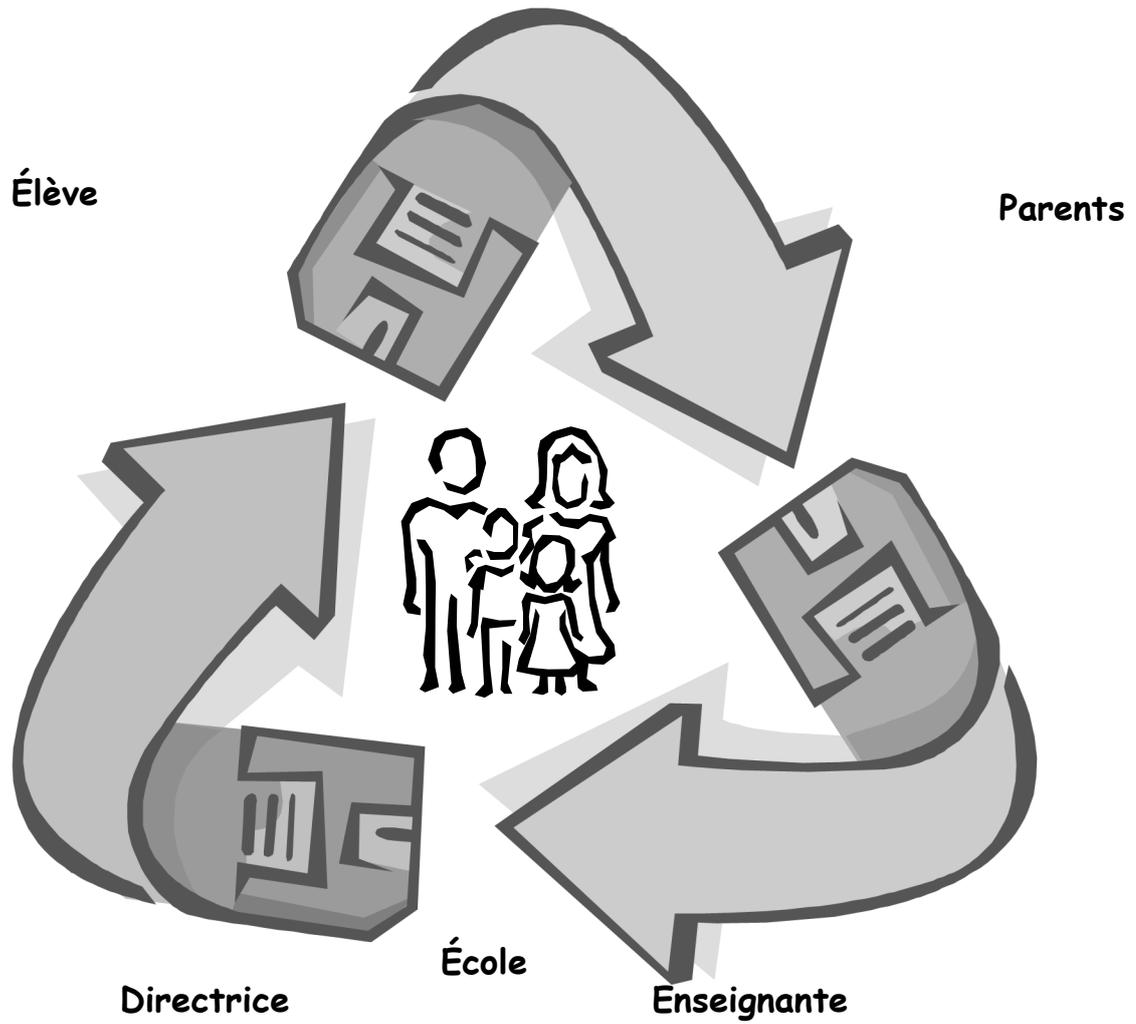
Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.

Ces mesures peuvent être adaptées par les autorités sanitaires dans les territoires où la circulation du virus augmente. Les familles seront accompagnées selon leurs besoins.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr



SIGNATURES



Céline TAUZIN

